

REGLEMENT

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE PADEL

samedi 28 et dimanche 29 juin 2025

Tennis Padel Grand Besançon (25)

I. Epreuves organisées

Article 1.

Les Championnats Régionaux de Padel sont organisés par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis. Ces Championnats feront l'objet d'une demande d'homologation auprès de la Fédération Française de Tennis afin que les résultats soient pris en compte pour le classement FFT de Padel.

Les Championnats Régionaux de Padel 2025 sont des compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française de la catégorie 11 ans et plus avec une épreuve de Double Dames et une épreuve de Double Messieurs.

Cette phase régionale est qualificative pour les Championnats de France de Padel (du 19 au 21 septembre 2025, lieu à venir). Une équipe masculine et une équipe féminine seront qualifiées à l'issue de cette compétition **(si la paire vainqueur déclare forfait pour les Championnats de France, alors selon le règlement fédéral, une paire sera repêchée mais par forcément en BFC – voir guide de la compétition padel 2025).**

Article 2.

Les Championnats Régionaux de Padel 2025 se déroulent en 2 phases :

- 1ère phase : Départementale (les 14 et 15 Juin) dans la Côte d'Or, le Doubs, la Nièvre, l'Yonne, le Jura et la Saône et Loire.
- 2ème phase : Finales régionales au Tennis Padel Grand Besançon (25)

II. Organisation des phases

Article 3.

La 1ère phase est organisée par chaque Comité Départemental qui dispose de pistes de padel sur son territoire. Elle est valorisée dans la catégorie P250.

Article 4.

Chaque Comité Départemental est en charge de l'organisation de cette 1ère phase et désignera un juge-arbitre pour son étape.

Le juge-arbitre de la phase 1, devra **IMPERATIVEMENT** saisir les résultats de la phase, au plus tard, 48h après la date de l'épreuve et transmettre le nom des 2 paires (vainqueur et finaliste) à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté sous 48h également.

Par mail à l'attention de Simon DEHUZ (simon.dehuz@fft.fr)

Article 5.

La 2ème phase des Championnats Régionaux de Padel se déroulera au Tennis Padel Grand Besançon les 28 et 29 juin 2025 (avec la possibilité de démarrer le vendredi 27 Juin et de délocaliser l'épreuve féminine jusqu'au ½ finales sur le site de l'ASCAP Montbéliard). Elle est assimilée à un tournoi de catégorie P1000 quel que soit le nombre de paires.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis sera en charge de l'organisation de cette phase finale.

III. Conditions de participation des joueurs**et modalités de qualification****Article 6.**

La licence padel ou multi-raquettes 2025 est obligatoire pour prendre part aux épreuves. Cette licence devra être prise en BFC avant 31 octobre 2024.

Pour les messieurs :

La phase finale se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) à 24 équipes (T24) et sera conforme au CDC défini dans le guide de la compétition Padel 2025.

Les équipes qualifiées pour cette 2ème phase seront :

- La ou les paires bénéficiant d'une exemption attribuée par la Commission Régionale
- les équipes vainqueurs et finalistes de chaque département
- les places restantes seront attribuées au poids des paires les plus faibles (selon classement de Mai 2025).

IMPORTANT :

Les joueurs devront notifier par email à l'attention de Simon DEHUZ (simon.dehuz@fft.fr) ou téléphone (06 31 94 13 52) pour **le 25 mai 2025 23h59 au plus tard** leur volonté d'engagement.

Le mardi 27 mai 2025 la Commission Régionale Padel communiquera la liste des paires qualifiées d'office sur le critère du poids de paires. Les paires non qualifiées pourront s'inscrire à la phase départementale si elles souhaitent en cas de victoire ou finale rejoindre le championnat régional.

Pour les dames :

Comme le championnat départemental et régional sont deux épreuves différentes, il n'est pas obligatoire qu'une paire inscrite à un championnat départemental soit la même pour le championnat régional.

La phase finale se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) limité à 8 paires. Le choix des paires sera fait au « cut » (plus faible poids des paires inscrites au classement de Mai 2025).

La participation à la finale régionale se fera sur inscription auprès de Sébastien ABRAHAM, juge-arbitre de l'épreuve, avant le **13 juin 2025 23h59** par téléphone au 06 51 54 86 49 ou par mail à l'adresse : abraham.sebastien@gmail.com

Article 7.

Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'à une seule étape de la phase départementale.

Article 8.

Une exemption de la phase départementale masculine peut-être attribuée par la Commission Régionale de Padel uniquement aux joueurs masculins+45 ans inscrits au championnat régional qui sera présent au championnat de France de padel et s'il en fait la demande par mail à la Commission Régionale padel (le championnat de France +45 ans hommes ayant lieu aux mêmes dates que la phase départementale des régionaux séniors hommes).

Email à l'attention de Simon DEHUZ (simon.dehuz@fft.fr)

Ce point de règlement est valable pour la paire (un des 2 joueurs peut ne pas remplir les conditions énoncées).

La date limite de réception par la Commission Régionale Padel de la demande d'exemption a été fixée au 25 mai 2025 23h59.

L'attribution de cette exemption sera communiquée le 27 mai aux paires concernées.

Article 9.

Les équipes sont constituées de deux joueurs ou deux joueuses. Conformément au règlement national les équipes peuvent être formées avec des joueurs de clubs différents (en BFC ou autre Ligue mais un des deux joueurs(euses) doit être obligatoirement licenciés en BFC en 2025). Pas de limite de classement.

Article 10.

Le prix de l'inscription est fixé à 25 € pour tous (tarification d'une épreuve P1000).

Article 11.

Si une équipe masculine déclare forfait pour la 2ème Phase, elle sera remplacée par l'équipe suivante dans le classement de la 1ère Phase de son département.



Si un joueur ne peut participer à la 2ème Phase, quelle que soit la raison, son équipe sera déclarée forfait.

NB : le joueur disponible de la paire forfait ne pourra pas reconstituer une paire et ainsi participer à la seconde phase.

IV. Informations complémentaires

À votre arrivée, vous devez vous présenter au juge-arbitre avec les documents nécessaires à l'accueil (cf. Documents à fournir).

Documents à fournir :

- Règlement de l'inscription (espèce ou chèque à l'ordre de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis) ;
- Pièce d'identité.

Déroulement des parties :

- 1 JAP2 accompagné d'un JAP1 veilleront au bon déroulement de la compétition.

Balles :

- Head Pro S.

Hébergement :

- Les participants sont autonomes pour la gestion de l'hébergement.